

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 avril 2022

**Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 4 avril 2022 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane et par visioconférence.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire	Rémi Fortin
Mesdames les conseillères	Johanne Fillion
	Lyne Gagnon
Messieurs les conseillers	Berthier Fortin
	Roger Vaillancourt
	Serge Fillion
	Steve Roy

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame la directrice générale et greffière-trésorière	Joyce Bérubé
--	--------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont présentées.

2022-04-74

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-04-75

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 7 mars 2022 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-04-76

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 23 MARS 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance publique de consultation tenue le 23 mars 2022 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance publique de consultation du 23 mars 2022 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 avril 2022

2022-04-77

APPROBATION - COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de vingt mille soixante-quatorze dollars et quatre (20 074.04 \$), la liste des prélèvements bancaires d'une somme de seize mille cent trois dollars et neuf (16 103.09 \$), et les salaires nets payés d'une somme de treize mille sept cent quatre-vingt-huit dollars et un (13 788.01 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de quarante-neuf mille neuf cent soixante-cinq dollars et quatorze (49 965.14 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 2573 à 2593 du compte bancaire numéro 400058.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2022-04-78

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DU REGISTRE ET ATTESTATIONS DES PARTICIPANTS À LA FORMATION OBLIGATOIRE : CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE tous les élus municipaux et le personnel de cabinet doivent, dans les 30 jours de sa participation à la formation obligatoire en éthique, déclarer celle-ci à la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, qui en fait rapport au conseil;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Roger Vaillancourt n'a pu assister à la formation complète (présent en après-midi seulement), il devra reprendre la formation manquée dans un délai rapide;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

DE prendre acte du dépôt du registre des participants à la formation obligatoire en éthique et déontologie des élus municipaux de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-04-79

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-02, INTITULÉ « RÈGLEMENT 2022-02 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE, REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2018-10 » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par Monsieur Serge Fillion lors de la séance du 7 mars 2022;

ATTENDU QUE le Projet de Règlement 2022-02 intitulé « Projet de règlement 2022-02 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, remplaçant le règlement 2018-10 » a dûment été déposé et présenté lors de la séance du 7 mars dernier;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a procédé à la publication d'un Avis public le 8 mars 2022 en mentionnant un résumé du projet de règlement, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption de ce règlement;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 avril 2022

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter Règlement numéro 2022-02, intitulé « Règlement numéro 2022-02 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, remplaçant le règlement 2018-10 ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-04-80

ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-03, INTITULÉ « SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-03 AFIN DE PERMETTRE LA GARDE DE CERTAINS ANIMAUX DE FERME DANS LES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du Premier projet de règlement a dûment été donné par Madame Lyne Gagnon lors de la séance ordinaire du 7 mars 2022;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 23 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'adopter le Second projet de règlement numéro 2022-03, intitulé « Second projet de règlement numéro 2022-03 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-03 afin de permettre la garde de certains animaux de ferme dans les périmètres d'urbanisation ». Le présent projet modifiera le Règlement numéro 2009-03 intitulé « Règlement numéro 2009-03 sur le zonage ».

DE transmettre copie de la présente résolution ainsi qu'une copie du Second projet de règlement numéro 2022-03 à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-04-81

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-07, INTITULÉ « PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-07 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION DU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE ET DE L'ORGANISATION DE SECOURS, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-01 » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Monsieur Steve Roy donne avis de motion et prend acte du dépôt du Projet de Règlement numéro 2022-07, intitulé « Projet de Règlement numéro 2022-07 concernant la tarification pour l'utilisation du Service Régional de Sécurité Incendie de la MRC de la Matanie et de l'organisation de secours, modifiant le Règlement numéro 2021-01 ».

Le présent Projet de Règlement modifiera le Règlement numéro 2021-01, intitulé « Règlement concernant la tarification pour l'utilisation du Service Régional de Sécurité Incendie de la MRC de la Matanie et de l'organisation de secours, modifiant le Règlement numéro 2003-01 ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-04-82

MODIFICATION DU COMITÉ DE SUIVI – POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE 2018-2022 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a adopté la politique numéro 2018-01, intitulée « Politique familiale municipale 2018-2022 »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le comité de suivi de la Politique Familiale Municipale 2018-2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 avril 2022

DE nommer Madame Line Beaulieu représentante citoyenne, Monsieur Steve Roy représentant question famille, Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, Monsieur Rémi Fortin, maire pour former le comité de suivi de la Politique familiale municipale 2018-2022.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-04-83

ACHAT – ASPHALTE FROID – ENTRETIEN ET RÉPARATION DES VOIES DE CIRCULATION MUNICIPALES – TRAVAUX DE VOIRIE – EXERCICE FINANCIER 2022

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'achat de trois (3) palettes de soixante-trois (63) sacs, pour un total de cent quatre-vingt-neuf (189) sacs, d'asphalte froid au coût unitaire de huit dollars et trente-neuf (8,39 \$), pour un total de mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars et soixante et onze (1 585.71 \$), taxes en sus, en plus de la livraison au montant de quatre-vingt-quinze dollars (95.00 \$), chez « La Coop Purdel – Agrizone Matane ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-04-84

SERVICE DE NIVELAGE DE CHEMINS MUNICIPAUX – TRAVAUX DE VOIRIE – EXERCICE FINANCIER 2022

CONSIDÉRANT l'article 935 et les suivants du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE le coût du service de nivelage s'établit à moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane peut se prévaloir de la négociation de gré à gré pour les contrats de moins de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE retenir les services de « Les Entreprises G. Harrisson – 9134-0463 Québec inc. », au tarif horaire de cent soixante dollars (160,00 \$) par heure, taxes en sus, en plus du transport par fardier au montant de cent vingt-cinq dollars (125,00 \$) pour le service de nivelage de chemins municipaux dans le cadre des travaux de voirie 2022.

QUE la dépense est évaluée approximativement à vingt et un mille dollars (21 000,00 \$).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-04-85

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE – REQUÊTE DE 9399-1305 QUÉBEC INC. – DÉNEIGEMENT D'UNE PORTION DE LA ROUTE DE LA MONTAGNE NORD – CHEMINS NON ENTRETENUS À LA CIRCULATION AUTOMOBILE EN PÉRIODE HIVERNALE – HIVER 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE 9399-1305 Québec inc. a présenté une requête, pour recevoir l'autorisation de procéder ou de faire procéder au déneigement d'une portion de la Route de la montagne Nord (sur une distance de 1 km), à Saint-René-de-Matane pour l'hiver 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE le secteur visé par la requête d'autorisation de déneigement est un chemin non entretenu et non ouvert à la circulation automobile en période hivernale par la Municipalité, et ce, en vertu du « Règlement numéro 98-09 modifiant le règlement numéro 96-01 décrétant l'entretien et la dispense des chemins d'hiver à la circulation des véhicules automobiles et autres véhicules »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser 9399-1305 Québec inc., représenté par Madame Karolane Leblanc, à procéder ou à faire procéder au déneigement, et ce, aux frais du requérant, d'une portion de la Route de la Montagne

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 avril 2022

Nord (sur une distance d'un kilomètre), à Saint-René-de-Matane, chemin non entretenu et non ouvert à la circulation automobile en période hivernale par la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

D'autoriser le déneigement d'une portion de la Route de la Montagne Nord (sur une distance de 1 km), à Saint-René-de-Matane, conditionnellement à ce que soient respectées les exigences émises et décrites dans un protocole d'entente à intervenir entre 9399-1305 Québec inc., représenté par Madame Karolane Leblanc et la Municipalité de Saint-René-de-Matane, et ce, en vertu du règlement intitulé « Règlement numéro 98-09 modifiant le Règlement numéro 96-01 décrétant l'entretien et la dispense d'entretien des chemins d'hiver à la circulation des véhicules automobiles et autres véhicules ».

D'exiger que 9399-1305 Québec inc., concerné par la présente requête, fournisse une police d'assurance responsabilité civile d'un million de dollars (1 000 000 \$), en vertu de l'article 4 du règlement numéro 98-09, et ce, avant la signature du protocole d'entente à intervenir.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, le protocole d'entente ci-dessus mentionné ainsi que tout autre document jugé utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-04-86

PRISE D'ACTE – DÉPÔT DE L'AUDIT DE CONFORMITÉ – TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT le dépôt de l'Audit de conformité de la Commission Municipale du Québec par Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-04-87

PRISE D'ACTE – DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU – MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

CONSIDÉRANT le dépôt de la Déclaration des prélèvements d'eau fait au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques par Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-04-88

PRISE D'ACTE – BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021 – NORDIKEAU

CONSIDÉRANT le dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 (rédaction de Nordikeau) par Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-04-89 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – INSTALLATION D’UNE VIDANGE DE VÉHICULE RÉCRÉATIF ET BORNE DE NETTOYAGE – TETRA TECH QI INC.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité envisage l’installation d’une vidange de véhicule récréatif sur son territoire afin d’augmenter l’offre de services aux citoyens et aux visiteurs de la municipalité. L’installation sera située près de l’entrepôt municipal situé au 132, avenue Sait-René;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de ce projet sont estimés à plus de vingt-cinq mille dollars (25 000.00 \$) et que le règlement 2018-04 sur la gestion contractuelle stipule que la municipalité doit aller en soumission par invitation écrite;

CONSIDÉRANT QUE le service demandé à la firme d’ingénieur est présent sur la programmation TECQ 2019-2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D’approuver l’offre de services de Tetra Tech QI inc. au montant de neuf mille cinq cents dollars (9 500.00 \$), taxes en sus. L’offre de services comprend la coordination, les relevés et la mise en plan, la conception détaillée et les plans définitifs, les devis techniques, le bordereau de soumission et l’estimation des coûts, l’assistance pour l’appel d’offres sur invitation et l’analyse des soumissions.

QUE les montants pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance font partie des frais connexes du projet et qu’ils seront admissibles en priorité numéro 4 du programme de la TECQ 2019-2023.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-04-90 MANDAT POUR QUATRE ANS À L’UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L’ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉS (CHLORURE DE SODIUM)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a reçu une proposition de l’Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d’appel d’offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l’UMQ une entente ayant pour but l’achat de matériel;
- Précisent que les règles d’adjudication des contrats par une municipalité s’appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l’UMQ s’engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l’UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d’administration de l’UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d’appel d’offres préparé par l’UMQ pour les quatre (4) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d’achats par l’UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu’au 30 avril 2026 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2025-2026.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 avril 2022

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité de Saint-René-de-Matane devra faire parvenir une résolution de son conseil à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la municipalité, pour les hivers 2022-2023 à 2025-2026 inclusivement.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats.

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à que le contrat est adjudgé.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Saint-René-de-Matane s'engage à lui fournir les quantités du produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée.

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2022-2023, ce pourcentage est fixé à 1% pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2% pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres.

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-04-91

AUTORISATION DE PAIEMENT – COMPENSATION FINANCIÈRE – RENCONTRE DOSSIER « MUNICIPALITÉ CONTRE POLARIS » – MONSIEUR RÉMI FORTIN, MAIRE

CONSIDÉRANT QUE des rencontres ont eu lieu le 2 février ainsi que le 15 février dernier pour le dossier de la municipalité contre Polaris;

CONSIDÉRANT QUE la présence de Monsieur Rémi Fortin, maire était requise lors de ces dites rencontres et qu'il a subi une perte de revenu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane offre une compensation financière au montant de deux cents dollars (200.00 \$) pour contrer la perte de revenus que ces rencontres ont occasionnée à Monsieur Fortin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION, FÉVRIER 2022 – SUIVI DU TRAITEMENT ET DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE DISTRIBUÉE – NORDIKEAU

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du Rapport mensuel d'exploitation du mois de février 2022 concernant le suivi du traitement et de la qualité de l'eau potable distribuée de Nordikeau.

DÉPÔT – RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION, FÉVRIER 2022 – OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT – NORDIKEAU

Le conseil municipal de Saint-René-de-Matane prend acte du dépôt du Rapport mensuel du mois de février 2022 concernant les ouvrages d'assainissement de Nordikeau.

2022-04-92

PRISE D'ACTE – RAPPORT ANNUEL ROMAUEU (RÈGLEMENT SUR LES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES) – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ- DE-MATANE

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 avril 2022

CONSIDÉRANT le dépôt du Rapport annuel ROMAEU (Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées) par Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des arrérages de taxes municipales, en date du 31 décembre 2021 par Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-04-93

DEMANDE DE FINANCEMENT – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ, VOLET 4 – RÉFECTION DU FOND DE LA PATINOIRE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane projette la réfection du fond de leur patinoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a engagé une ressource en loisirs pour faire la glace et veiller à l'entretien de la patinoire puisque cette activité est très prisée par les citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane demande une aide financière au FRR, volet 4 pour aider à la réfection du fond de la patinoire.

QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, soit nommée à agir pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-04-94

DEMANDE DE FINANCEMENT – UNITÉ RÉGIONALE LOISIR ET SPORT BAS-SAINT-LAURENT (URLS) – RÉFECTION DU FOND DE LA PATINOIRE – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane projette la faire la réfection du fond de leur patinoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a engagé une ressource en loisirs pour faire la glace et veiller à l'entretien de la patinoire puisque cette activité est très prisée par les citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane demande une aide financière l'URLS, au montant de neuf mille cinq cents dollars (9 500.00 \$) pour aider à la réfection du fond de la patinoire.

QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, soit nommée à agir pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-04-95

ACHAT – PNEUS – CAMION CHEVROLET SILVERADO 2014

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat de quatre (4) pneus pour le camion Chevrolet Silverado 2014;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont soumis des prix pour la fourniture, la pose et le balancement de pneus;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 avril 2022

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

D'autoriser l'achat de quatre (4) pneus AT 265-70R17 SAILUM (10 plis) au coût de mille cent dollars (1 100.00 \$) taxes incluses comprenant la pose et le balancement chez Pneus du Parc 9114-6415 Québec inc. à Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-04-96

OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS – CONSTRUCTION D'UNE DALLE DE PATINOIRE – TETRA TECH QUI INC.

CONSIDÉRANT QUE le 23 septembre 2019 avait eu lieu l'ouverture des soumissions pour le projet de construction d'une dalle de patinoire. En raison du dépassement du budget, l'appel d'offres a été annulé et le projet reporté. La municipalité désire reprendre le processus d'appel d'offres pour le même projet, mais avec des modifications pour diminuer les coûts, notamment en conservant les bandes existantes en place;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à construire une dalle de patinoire d'une dimension d'environ 79 pieds par 153 pieds. Les bandes seront laissées en place pour la construction et une portion de dalle excédentaire sera aménagée pour les bancs des joueurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver l'offre de services en génie civile de Tetra Tech QI inc. au montant de onze mille cinq cent quarante dollars (11 540.00 \$), taxes en sus. Le mandat consiste à la modification des plans et devis déjà émis pour la construction de ladite dalle et la surveillance partielle des travaux. Le suivi de chantier, la vérification des dessins d'atelier, une (1) réunion/visite et deux (2) visites de chantier sont inclus pour la dernière portion. La coordination avec le laboratoire pour la définition du mandat de contrôle qualitatif et la coordination en cours de chantier sont également incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2022-04-97

PROCLAMATION MUNICIPALE – SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE DU 2 AU 8 MAI 2022 – ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Roger Vaillancourt, et résolu :

DE proclamer la semaine du 2 au 8 mai 2022 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à ***PARLE POUR VRAI*** et à partager la trousse d'outils de la campagne de la *SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE*, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance ordinaire du 4 avril 2022

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE LA MATANIE – COMPTE-RENDU – SÉANCE DE MARS 2022

Monsieur Rémi Fortin, maire donne un compte-rendu de la séance du mois de mars 2022 de la MRC de la Matanie

AFFAIRES NOUVELLES

A)

QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur le Maire répond aux questions du public.

2022-04-98

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 4 avril 2022, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 04

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire

Joyce Bérubé
Directrice générale et
Greffière-trésorière